

Politique à Gauche

n°39 février/mars 2012



GUE/NGL

Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique
European United Left/Nordic Green Left
Groupe Parlementaire • Parliamentary Group
PARLEMENT EUROPEEN • EUROPEAN PARLIAMENT

LA LETTRE D'INFORMATION DU DÉPUTÉ EUROPÉEN JEAN-LUC MÉLENCHON

Nous voulons un référendum !

Les chefs d'Etat et de gouvernement de 25 Etats membres se sont donc mis d'accord le 1^{er} Mars 2012 sur le traité «*sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'union économique et monétaire*» («TSCG»). Aucune modification notable n'est à signaler sur le fond. Limitation du déficit public à 0,5% du PIB à constitutionaliser sous peine d'amende de Cour européenne de Justice, sanctions financières automatiques, obligation de ratifier le traité pour recevoir l'"assistance financière" du Mécanisme européen de stabilité (MES), contrôle préalable de la Commission sur les emprunts des Etats, tout est là. La bataille contre sa ratification est désormais lancée. En France elle a commencée avec la ratification du Mécanisme européen de stabilité, le

mécanisme de Troïka, corollaire du TSCG. Au prétexte de prêts aux Etats membres mis sous pression des banques et des marchés et des agences de notation, ce mécanisme permet à la Troïka (Commission, BCE, FMI) d'imposer des plans d'austérité budgétaire et de

privatisations d'une violence inouïe. Ces plans, seuls deux Etats les valident: la France et l'Allemagne, rejoints par l'Italie quand les décisions sont prises en urgence. Le Front de Gauche a fait campagne contre le MES. Mais les 21 et 28 Février 2012, grâce aux votes de la droite et à l'abstention d'une très large majorité de parlementaires PS, ce mécanisme a été ratifié par la France. Notre pays avait pourtant un droit de veto sur sa mise en place. Les parlementaires PS ont donc volontairement laisser passer la possibilité qui leur était donné d'éviter aux peuples européens de subir le sort du peuple grec. Il n'est donc pas étonnant que les mêmes (droite et PS) aient validé le fond du TSCG au Parlement européen, en votant pour ou en s'abstenant sur la résolution commune préparée par leurs groupes respectifs. Sur ce sujet comme sur tant d'autre, l'autre gauche européenne mène seule la bataille. Et il y a urgence: le processus de ratification de ce "pacte budgétaire" odieux est déjà lancé. Le but est que les 12 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur soient obtenues avant le 1^{er} Janvier 2013. Pour y parvenir, droite et sociaux-démocrates veulent éviter à tout prix que les peuples ne s'emparent du sujet. Dans l'autre gauche européenne c'est tout l'inverse que nous voulons. C'est pourquoi, partout en Europe nous nous battons pour obtenir la tenue de référendums.



ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

TRAITÉ MERKOZY : POUR NOUS C'EST NON !



COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

→ INTERVENTION EN SÉANCE :

«La résolution commune proposée par les groupes PPE, SD, ALDE et Verts/ALE confirme leur accord avec le fond du traité sur la discipline budgétaire. Elle annonce que leurs représentants valideront et appliqueront la règle d'or renforcée et sa constitutionnalisation dans les Etats membres. Quant à la ratification du traité, l'idée qu'elle doit être soumise au vote des peuples par le biais de référendums est une fois de plus totalement absente. Je dénonce l'aveuglement doctrinal de tous les partisans de l'économie libérale et de l'austérité qui voteront pour ce texte ou qui s'abstiendront. Pour moi et pour mon groupe le choix est clair: c'est non!»

Le 30 Janvier après à peine un mois et demi de négociations opaques, les gouvernements de 25 Etats membres de l'UE se mettaient d'accord pour valider un traité «sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'union économique et monétaire» (TSCG) visant à imposer une règle d'or renforcée aux Etats. Le principal sujet de débat était une fois de plus le traité intergouvernemental «sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'union économique et monétaire» («TSCG»). Les modifications que le texte du traité a subies depuis sa première version, présentée le 16 décembre par monsieur Van Rompuy sont pour la plupart marginales. La « règle d'or » renforcée et sa constitutionnalisation sont toujours à l'ordre du jour. Les sanctions automatisées aussi. La Cour de Justice de l'Union européenne pourra même désormais appliquer des sanctions financières si un Etat refuse de transposer la « règle d'or » dans sa Constitution. Quant aux possibilités de modification et de sortie du Traité, elles ne sont pas évoquées. Ce Traité ne serait donc modifiable qu'au moment où les Etats parviendraient à se mettre d'accord pour le transposer dans le Traité de Lisbonne. Une telle modification est loin d'être acquise car elle requiert une ratification par l'ensemble des Etats-membres. Mais les rédacteurs de ce pacte d'austérité ont pensé à tout. Si on lit attentivement les «considérants», on découvre que la Commission prépare la transposition des dispositions du Traité dans le droit européen via la « méthode communautaire», c'est-à-dire que le Parlement européen aura un pouvoir d'amendement et de rejet du Parlement européen et que les représentants des Etats-membres au Conseil, voteront à la majorité qualifiée et non pas à l'unanimité, la transposition du traité dans des règlements européens. Ces règlements seront transposés tels quels dans les lois

nationales des Etats membres et il faudra les respecter. La seule différence sera donc qu'avec cette technique la règle d'or ne sera pas constitutionnelle. Elle ne sera donc pas au sommet de la hiérarchie des normes des Etats. Le 2 Février, le Parlement européen devait se prononcer sur la version finalisée du traité. Avec mon groupe, la GUE/NGL, nous avons rédigé une résolution qui a (fait rare) été soumise au vote. Elle dénonçait le contenu du Traité et appelait à la tenue de référendums sur sa ratification partout où c'est possible. Elle demandait en outre la mise en place de consultations populaires partout où des mécanismes de référendums ne sont pas prévus par la loi nationale. C'est le cas en Allemagne par exemple. Nous avons été les seuls à la voter. Et c'est la deuxième motion sur le sujet, celle du programme commun de la droite et des sociaux-démocrates, qui a été adoptée. Cette résolution commune de la droite, ses libéraux, ses sociaux-démocrates et des verts européens réitérait l'accord de ces groupes avec le fond du Traité, c'est-à-dire l'austérité. Ils ont à nouveau appelé à son inscription dans le Traité de Lisbonne. Ils n'ont pas envisagé la possibilité d'un référendum. Toute la social-démocratie européenne a voté pour ce texte. Vous êtes donc prévenus : si leurs représentants arrivent au pouvoir vous n'aurez pas le droit de donner votre avis sur ce Traité. Ils transposeront la «règle d'or» dans la Constitution et la feront appliquer. Côté français il n'en ira pas autrement. Car les députés du PS se sont contentés de s'abstenir. C'est un comble annonciateur que cette abstention. S'ils ont, comme ils l'affirment en France, l'intention de le renégocier, pourquoi ne commencent-ils pas par désapprouver la version actuelle ? Quant aux députés d'Europe-Ecologie-Les Verts, leurs votes sont allés du pour au contre en passant par l'abstention.

DÉNONCER LE SEMESTRE EUROPÉEN EN GÉNÉRAL ET SA VERSION 2012 EN PARTICULIER

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

→ INTERVENTION EN SÉANCE :

«Ce rapport a le mérite de déplorer (à défaut de dénoncer) la socialisation des pertes privées par le biais d'injections de liquidités dans le secteur bancaire et le comportement spéculatif des agences de notation et des centres financiers internationaux". Son mérite s'arrête à cette preuve de lucidité. Pour le reste, ce texte accepte les plans d'austérité. Il approuve le semestre européen qu'il propose uniquement de soumettre aux amendements du seul parlement et ce dans sa seule première phase. Il est favorable aux propositions de saccage social faites par la Commission dans son examen annuel de croissance. Il encourage la recapitalisation des banques sans exiger la moindre contrainte sur les taux d'intérêts qu'elles imposeront ensuite. Une telle contribution ne valait vraiment pas la peine d'être faite ! Je vote contre et dénonce ce rapport et ceux qui l'avaliseront.»



Le Semestre européen a été mis en place en Janvier 2011. C'est l'organisation de la mainmise de la Commission européenne sur le budget des Etats et la confiscation de la souveraineté parlementaire en la matière. Il fonctionne de la façon suivante : en Janvier (cette année ce fut dès Octobre) la Commission propose les lignes directrices de sa politique économique («examen de croissance» dans le jargon en vigueur) à mener dans l'UE, en Mars les gouvernements européens adoptent en commun ses grandes lignes, en Avril chaque gouvernement dépose son projet de budget conforme aux grandes lignes, en Juin la Commission rend son avis sur chaque budget et en Juillet les gouvernements adoptent en commun les budgets des Etats. S'ils A l'instar des parlements nationaux, le Parlement européen n'a aucun rôle à jouer dans ce système. Au moment d'avaliser le Semestre européen, les groupes majoritaires au Parlement européen ne s'en étaient pas émus, pas plus que les majorités des parlements nationaux d'ailleurs. Pourtant, aujourd'hui elles cherchent à faire entendre leur voix.

C'est ainsi qu'en Février nous nous penchions sur un rapport sans aucun poids législatif dont le but était de donner un avis du Parlement avant le Sommet européen du 1^{er} Mars suivant (lequel devait avaliser les lignes directrices de la Commission). Pour résumer, l' «examen de croissance» de la Commission proposait :

1. Austérité budgétaire
2. Aider les banques et les PME
3. Libéraliser plus le marché intérieur
4. Casser le droit du travail
5. Mettre les services publics au service des entreprises.

Rien de bien nouveau hélas ! On aurait pu espérer que le Parlement européen tenterait de peser pour encourager quelques avancées pour peuples. Mais rien de tel dans le rapport du député UMP Jean-Paul Gauzès. Au contraire, le rapport donnait un satisfecit à l' «examen de croissance» de la Commission et insistait autant que faire ce peu sur la nécessité de mettre en place une austérité budgétaire drastique dans tous les Etats. A l'exception d'un ou deux bons points dont j'ai fait état dans mon intervention, tout le rapport était du même acabit. Il a bien évidemment remporté les suffrages du Parlement européen. Mon groupe de la GUE/NGL a pour sa part voté contre.

ARRÊT DU PROGRAMME D'AIDE ALIMENTAIRE EN 2014 : UNE HONTE !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

→ INTERVENTION EN SÉANCE

«La décision prise par le Conseil sous la pression de certains gouvernements est parfaitement inadmissible. Alors même qu'il impose des restrictions inouïes aux peuples européens, le Conseil détruit l'un des rares mécanismes de solidarité de l'Union européenne. Il retire même la charité à celles et ceux qu'il affame. C'est honteux. Aujourd'hui, il a laissé aux députés un seul choix: laisser de braves gens mourir de faim dans les jours à venir ou accepter l'aide pour aujourd'hui et sa disparition pour demain. Cette Europe ne vaut plus rien. Nous allons la reconstruire.»



Les aides alimentaires de la PAC (Politique agricole commune) ont été mises en place en Décembre 1987 sous la forme de stocks alimentaires. Elles étaient composées des excédents de stocks et étaient achetées à un prix-plancher aux agriculteurs européens. Ces stocks étaient redistribués gratuitement aux organismes humanitaires et d'aide alimentaire désignés par les Etats membres afin de venir en aide aux plus démunis. A partir de 1992, les excédents se faisant moindres, l'achat sur les marchés de denrées temporairement indisponibles dans les stocks en fonction des besoins déterminés par les Etats membres a été mis en place par l'Union européenne. Mais quand en Octobre 2008, la Commission européenne a proposé d'augmenter le financement de l'aide alimentaire pour tenir compte de la hausse des prix, les gouvernements de droite de l'Allemagne et la Suède (qui ne demandent aucune aide) ont décidé de déposer devant la Cour européenne de Justice un recours en annulation de la décision. Ils en ont profité pour demander la limitation de l'allocation mise à disposition des Etats membres pour acheter des denrées sur le marché communautaire. Leur argument de fonds est le suivant : l'idée qui sous-tend l'existence de ces aides est de réduire les stocks d'intervention, pas de faire une politique sociale. En Avril 2011, la Cour de justice de l'UE a donné raison à l'Allemagne et à la Suède. A la suite de ce jugement, en Janvier 2012, le Conseil se mettait d'accord

sur un compromis en forme d'ultimatum de l'Allemagne de Madame Merkel : celle-ci acceptait de ne pas s'opposer au financement du programme de distribution alimentaire en 2012 et 2013, à la condition expresse que ce financement ne se poursuive pas après de 2013. Les aides alimentaires aux plus démunis ne seraient donc plus financées après 2013 et son financement baisserait graduellement d'ici à l'échéance.

Du côté de la Commission européenne, on annonçait que la question des aides alimentaires serait remise sur la table négociation. L'idée de la Commission : inclure le financement de ces aides dans la Rubrique 1 du budget au titre de la lutte contre la pauvreté (dans le Fonds Social Européen). Mais elle précisait qu'elle n'avait aucune assurance de voir cette idée validée par la Cour de Justice de l'Union européenne et par le Conseil européen. La Commission indiquait aussi qu'elle envisageait un financement de 2,5 milliards d'euros pour le programme budgétaire pluriannuel 2014-2020. Calculez bien: en 2011, les aides alimentaires étaient financées à hauteur de 500 millions d'euros par an. 2,5 milliards d'euros sur 7 ans, cela correspond donc rien de moins qu'à une baisse de 1 milliards d'euros! Bref. Ce qu'on nous annonçait c'était la fin programmée du programme d'aide alimentaire ou au mieux son amputation.

Sommé de choisir entre le renoncement aux aides dès 2012 et le renoncement aux aides en 2014, le Parlement européen, majoritairement favorable au maintien des aides alimentaires, a du s'incliner en Février 2012. Ne pas valider le compromis c'était laisser mourir de faim les 118 millions de personnes qui ne peuvent vivre sans ces aides. Le combat pour le rétablissement de ces aides est engagé. La bataille pour qu'un jour ces aides ne soient plus nécessaires en Europe aussi.

TOUJOURS PAS DE REMISE EN CAUSE DE L'ARRÊT DES QUOTAS LAITIERS!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

→ INTERVENTION EN SÉANCE :

«Je suis partisan de la gestion prévisionnelle de la production. Les quotas laitiers remplissent cette fonction. Ainsi est de maîtriser les volumes et donc de réguler les marchés et d'assurer des prix rémunérateurs aux producteurs. Ce texte propose exactement le contraire. Il avalise la suppression progressive des quotas laitiers d'ici à 2015. Malgré les conséquences terribles que cette dérégulation produit déjà sur les producteurs laitiers partout en Europe, rien n'est proposé ici qui stoppe le désastre. Non seulement la contractualisation des livraisons proposée ne fera que refléter les rapports de force existants, mais elle n'est pas obligatoire. Je vote contre ce texte.»



C'est en 2004, la Commission européenne a décidé de supprimer des quotas laitiers à horizon 2015 et de procéder à leur démantèlement progressif. Suite à cela, entre 2007 et 2009, l'instabilité des prix est devenue extrême. Les producteurs de lait de toute l'Union européenne ont donc multiplié les manifestations de leur désaccord avec la politique de la Commission européenne. Mais Commission européenne et gouvernements européens refusent toujours de revenir sur la suppression des quotas laitiers. Tout juste proposent-ils des mesures d'accompagnement de cette suppression.

C'est dans ce but que la Commission européenne a proposé de donner la possibilité (mais pas l'obligation) aux Etats membres d'imposer la conclusion de contrats de livraison à un prix donné et pour une durée déterminée entre l'exploitant agricole et la laiterie. Ces contrats pourraient être négociés de façon collective mais attention : deux limitations sont imposées. Une limite quantitative "afin d'éviter de déséquilibrer la situation en

sens inverse" (bien évidemment, il n'est fait mention nulle part d'une limitation du pouvoir de l'acquéreur). Et une limite qualitative : les exploitants n'ont le droit d'appartenir qu'à une seule organisation de producteurs (là où les acheteurs peuvent, eux, négocier avec plusieurs organisations, les règles du marché ne sont pas les mêmes pour tout le monde). L'autre possibilité envisagée par la Commission est celle de reconnaître les organisations interprofessionnelles (rassemblant les représentants des secteurs de la production et de la transformation) mais à condition de veiller à ce "qu'elles n'entraînent aucune distorsion de la concurrence ou du marché intérieur". La surveillance du respect de la concurrence libre et non faussées est attribuée à la Commission, chargée de faire appliquer les règles établies. Enfin, sachez que ces mesures sont temporaires et que l'idée reste bien que "les producteurs de lait puissent s'adapter à une configuration de marché débarrassée des quotas de production" et qu'ils "améliorent leur organisation dans la perspective d'un environnement davantage orienté vers le marché".

Les amendements du Parlement européen ne changeaient rien à tout cela. Pas de la régulation, mais une contractualisation facultative et néanmoins strictement conditionnée au service de l'industrie dans un marché dérégulé. Malgré les mises en garde de la Confédération paysanne, tous les députés français ont voté pour à l'exception des députés du Front de Gauche et d'Europe Ecologie-Les Verts.

DÉNONCER LA COMPLAISANCE DU PARLEMENT VIS-À-VIS DE ORBAN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

→ INTERVENTION EN SÉANCE :

« Cette résolution a le mérite de demander à Monsieur Orban de respecter les règles de la démocratie. Elle devrait aller plus loin et condamner le coup de force antidémocratique et antisocial mené par Orban et son parti d'extrême droite. Mais pas de condamnation ici. Pas un mot sur le fait qu'Orban ait purement et simplement aboli la République en Hongrie. Pas un mot non plus sur l'inscription d'une référence à « Dieu » dans la Constitution. Rien non plus sur les droits des travailleurs laminés par les plans d'austérité successifs. Par contre, le rappel à l'indépendance de la Banque centrale de Hongrie n'a pas été oublié. Les courbettes à la Commission qui a mis tant de temps à réagir non plus. Je préfère cette résolution à celle du PPE qui soutient honteusement Orban. Mais je ne peux en aucun cas la soutenir.

Je rappelle que l'article 7 du Traité de Lisbonne prévoit qu'un tiers des membres du Parlement européen peut demander à ce qu'on suspende certains droits dont le droit de vote d'un gouvernement qui viole la démocratie. Visiblement la majorité ne s'en préoccupe pas et préfère réserver la suspension du droit de vote aux États déficitaires. »



Au Parlement européen, il se pratique un art sournois qui consiste à mélanger une cuillerée de goudron dans une barrique de miel. J'en fais l'expérience quotidiennement en étudiant avec mon équipe parlementaire les textes qui sont proposés au vote. En Février, le Parlement se penchait sur une résolution typique du genre. Elle concernait la Hongrie de Monsieur Orban. Elle dénonçait la nouvelle Constitution hongroise et les lois votées par le Fidesz, le parti d'extrême droite de Victor Orban largement majoritaire à l'assemblée nationale. Elle réclamait « la pleine indépendance de l'appareil judiciaire », la garantie de la liberté et du pluralisme des médias, la garantie du droit à l'opposition politique « exercée de manière démocratique au sein des institutions et en dehors de celles-ci », ou encore que la loi électorale hongroise se conforme aux normes démocratiques européennes. Une lecture appréciable dans le contexte : le groupe PPE (droite chrétienne), où l'UMP et le Fidesz siègent ensemble, proposait pour sa part une résolution de soutien au gouvernement de Monsieur Orban et au Fidesz.

Le problème c'est qu'en plus de lacunes inexcusables (aucune allusion à l'abolition de la République pas plus qu'à l'inclusion d'une référence à « Dieu » dans la Constitution, rien non plus sur les droits des travailleurs hongrois gravement détériorés par les plans d'austérité successifs), ce

texte faisait à trois reprises référence à l'indépendance de la banque centrale et appelait au respect de celle-ci. Inclure une telle référence dans le texte c'était courir le risque évident que le groupe de la Gauche Unie Européenne (GUE/NGL), auquel j'appartiens, refuse voter pour ce texte. Et bien figurez-vous que sociaux-démocrates et libéraux ont préféré prendre le risque qu'aucune résolution dénonçant le quasi dictateur Orban ne sorte du Parlement européen plutôt que de sacrifier à leurs dogmes libéraux !

Avec mes camarades Marie-Christine Vergiat et Younous Omarjee, nous avons présenté des amendements supprimant toute référence à la banque centrale hongroise. Ils n'ont évidemment pas été adoptés. Comme beaucoup de mes camarades j'ai dû m'abstenir pour ne pas empêcher une dénonciation d'Orban de passer.

COMMUNIQUE DE PRESSE : Complaisance honteuse de l'UMP avec Victor Orban

« Ce rapport propose de fixer un objectif de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques séparées de 85% à horizon 2016. Il insiste pour que des règles exigeantes en matière d'écoconception soient fixées au plus tard fin 2013. Il demande qu'on évalue la possibilité de mettre en place un traitement sélectif pour les DEEE contenant des nanomatériaux. Autant d'avancées qui font que j'approuve ce rapport même si je déplore son obsession pour le respect de la sacrosainte libre concurrence. »